

Résolution du 22 juin 2020 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Louise Trottet, Valentin Dujoux, Philippe de Rougemont, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Vincent Milliard, Charlotte Nicoulaz, Leyma Milena Wisard Prado, Denis Ruyschaert, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Uzma Khamis Vannini et Omar Azzabi: «Position de la Ville de Genève contre la construction du parking Clé de Rive: un projet du siècle passé».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal,
lors de la séance du 23 juin 2020)

RÉSOLUTION

Considérant:

- que l'urgence climatique a été votée à la fois au niveau communal et cantonal à Genève;
- que la mobilité en Ville de Genève est en pleine évolution avec une orientation de plus en plus affirmée des habitant-e-s pour des choix de modes de transport doux pour l'environnement, d'une part, et la mise en œuvre concrète de la loi sur la mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21), plébiscitée par le peuple genevois, d'autre part;
- que les parkings du centre-ville, dont la fréquentation est en baisse constante, disposent d'un nombre de places libres en suffisance toute l'année;
- que la construction d'un parking à proximité immédiate du parking du Mont-Blanc sur la rive gauche va surcharger encore davantage le pont du Mont-Blanc;
- que la contrepartie à la construction de ce parking ne sera pas une vaste zone piétonne comme les défenseurs du projet essaient de le faire croire;
- que ce parking de 500 places (et 388 places deux-roues motorisés) sur six niveaux est une contrepartie parfaitement inégale et déraisonnable pour la seule vraie piétonnisation de la première partie de la rue Pierre-Fatio;
- que la rue d'Italie, soi-disant à priorité piétonne, constituera l'axe principal de passage des nombreuses lignes TPG dans le secteur, avec ses nuisances et ses dangers évidents pour les piéton-ne-s;
- que le boulevard Helvétique sera transformé en véritable autoroute urbaine avec l'ajout d'une voie de circulation automobile;
- que le projet prévoit l'abattage de 70 arbres et viole de manière flagrante le moratoire voté par la Ville de Genève sur la coupe des arbres;
- que les places en surface supprimées en compensation de celles créées en ouvrage seront réparties dans un périmètre de 750 m sans apporter une réelle amélioration de la qualité de vie des habitant-e-s du centre-ville;
- que les autorisations de construire pour cet ouvrage seront délivrées sous peu, ce qui est un non-sens alors qu'une votation populaire doit avoir lieu prochainement sur cet objet,

le Conseil municipal déclare son opposition à ce projet de parking du siècle passé;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de transmettre au promoteur, la Société Parking Clé-de-Rive SA, dans les plus brefs délais cette résolution, à savoir l'opposition du Conseil municipal au projet de parking Clé-de-Rive.